

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023



Publié le **06 JUIL. 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 27 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_087

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
COMPLÉMENTAIRE À LA
COMPAGNIE RUÉE DES
ARTS - DÉFILÉ BIENNALE
DE LA DANSE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAoui, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, M. TAKI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, M. AURELLE

Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), M. JUNET (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. DEYGAS (par proc. à Mme BLACHERE), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **06 JUIL. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069216900340-20230703-D2023_087. DE

Rapport de : Frédéric JOUBERT

Attachée à la qualité du vivre-ensemble, en particulier au sortir d'une crise sanitaire dont les impacts, sociaux et économiques, se font toujours sentir, la Ville de Caluire et Cuire a décidé de s'engager dans la 14^{ème} édition du

Défilé de la Biennale de la Danse, grande manifestation populaire prévue le 10 septembre 2023. Cette édition aura pour thème la rencontre et le dialogue complice entre les Arts et le Sport. Pour ce faire, la Ville a présenté le projet Starting blocks avec la Compagnie Ruée des Arts qui a été sélectionné parmi de nombreux autres projets par un jury de professionnels. Le projet porté par Caluire et Cuire fait ainsi partie des 12 projets retenus sur l'ensemble de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour cette édition 2023.

La Compagnie Ruée des Arts a eu l'occasion de présenter son travail chorégraphique sur la Ville de Caluire et Cuire à de nombreuses reprises, que ce soit au Radiant Bellevue ou lors des festivités du 14 Juillet, nouant ainsi des liens particuliers avec la Ville. Dès lors, la Compagnie s'est installée en résidence dans la commune au stade Henri Cochet en janvier 2022.

En s'engageant ensemble dans le projet de la Biennale, la Compagnie et la Ville souhaitent favoriser la rencontre de publics différents et promouvoir les mixités sociales, culturelles, générationnelles et géographiques. En janvier 2023, quelque 150 participants s'étaient mobilisés et inscrits pour participer au projet. Depuis février, près de 300 danseurs se réunissent régulièrement pour répéter la chorégraphie. A cette dynamique, 30 musiciens et 20 bénévoles, dont les boosteurs/propulseurs de char, sont venus s'ajouter et enrichir le groupe. Afin de pouvoir accueillir cet afflux supplémentaire de participants et de mener à bien le projet, la Compagnie Ruée des Arts sollicite une subvention complémentaire.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'OCTROYER à la Compagnie Ruée des Arts une subvention complémentaire de 25 000 euros pour l'organisation de la Biennale de la Danse ;

- DE DIRE que les crédits afférents à cette dépense seront imputés au compte fonction 311 nature 65748 du budget 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 06 JUL. 2023
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.